

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PROV-60-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 28/04/2021

**Bénéfices industriels et commerciaux – Provisions – Provisions
réglementées – Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers
et miniers**

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Provisions

Titre 6 : Provisions réglementées

Chapitre 1 : Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers et miniers

1

Le présent chapitre a pour objet d'exposer le régime fiscal applicable :

- aux provisions pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures (section 1, cf. [BOI-BIC-PROV-60-10-10](#)) ;
- aux provisions pour reconstitution des gisements de substances minérales solides (section 2, cf. [BOI-BIC-PROV-60-10-20](#)).